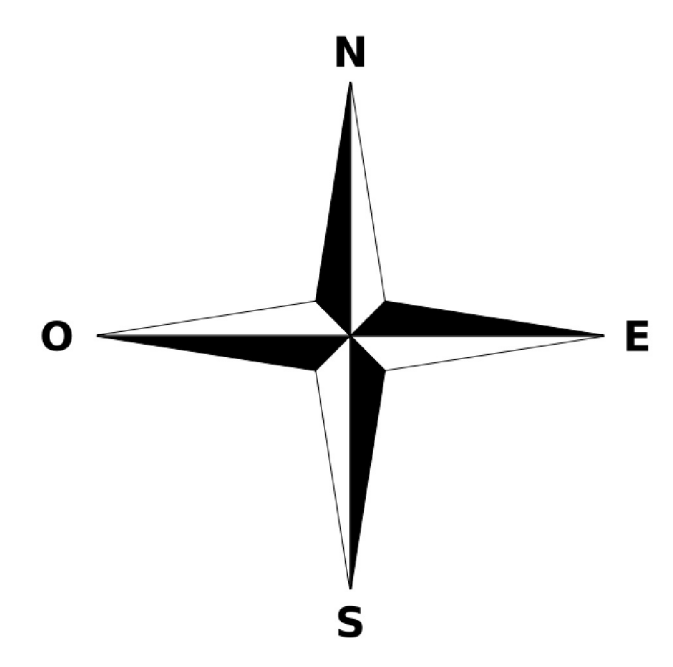
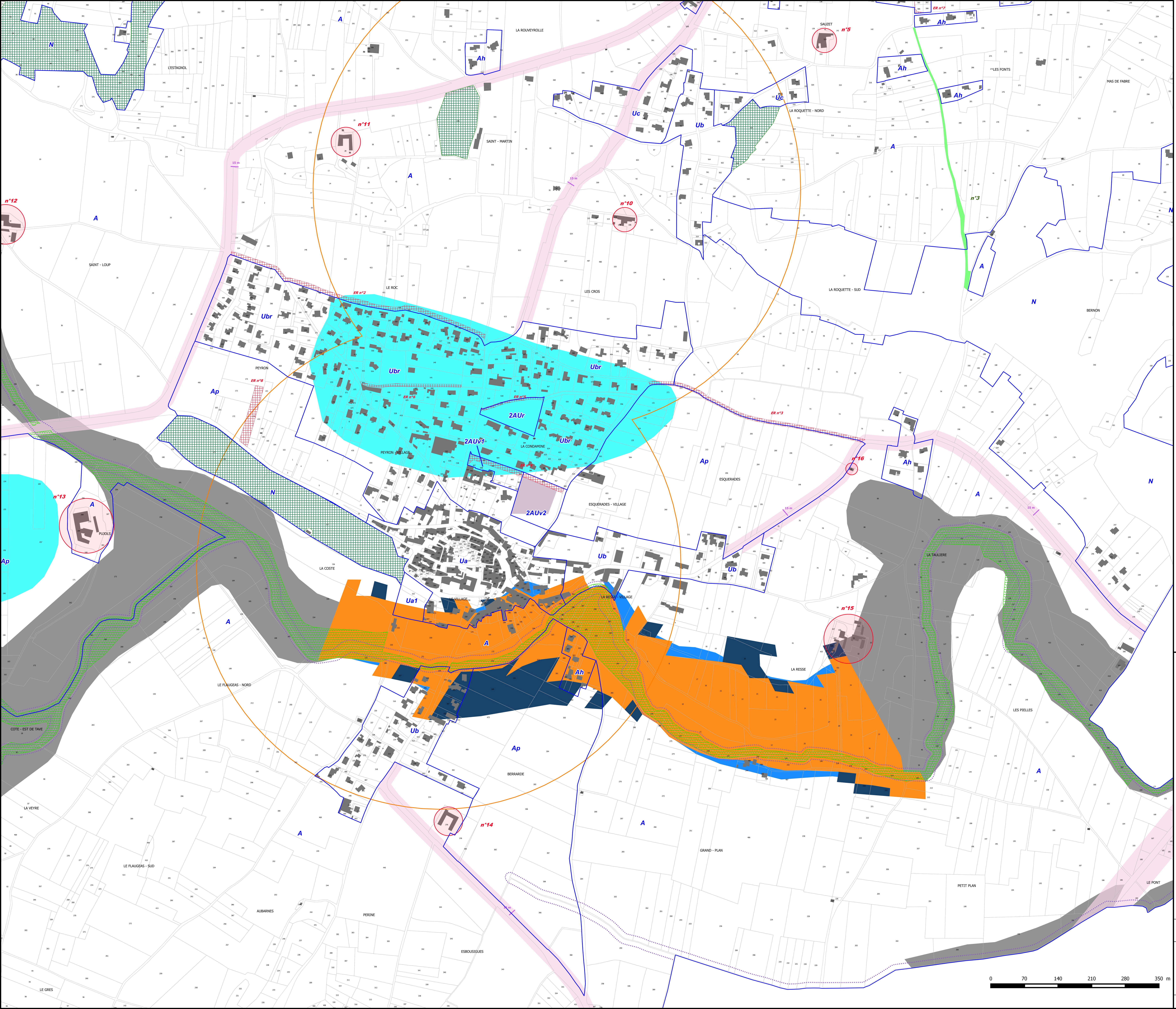




- Légende**
- Limite de zone
 - Emplacement Réservé (ER)
 - Espace Boisé Classé (EBC)
 - Elément du paysage à préserver au titre du L.123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
 - Espaces Verts à Protéger (EVP) au titre du L.123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
 - Bâti agricole d'intérêt patrimonial au titre du L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme
 - Bande d'implantation des constructions
 - Reculs imposés par rapport aux principales voies de circulation (départementales)
 - Reculs imposés par rapport aux cours d'eau et axes d'écoulements principaux
 - Périmètre de protection des Monuments Historiques (PMH)
- Données reportées à titre indicatif**
- Risque inondation par débordement
- Aléa Fort - "I1"
 - Aléa Modéré - "I2"
 - Aléa Résiduel - "I3"
 - Aléa indéterminé - "I"
- Risque inondation par ruissellement
- Aléa Modéré - "Ij"

DEPARTEMENT DU GARD
Commune de TRESQUES

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
Modification n°1 du PLU

3.2 Plan de zonage

Echelle : 1:2 500			
Plan du village et de ses extensions			
Prescription du PLU par délibération 01-02-2007	Arrêt du projet de PLU 23-06-2011	Approbation du PLU 11-05-2012	altereo
		Approbation de la Modification n°1 02-10-2020	

Parc d'activité Pont Rencontre - 13770 VENELLES
Tel : 04 42 54 00 68 - Fax : 04 42 54 06 78